

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
27 avril 2026**

Nombre de Conseillers : 19 **L'an deux mille vingt-six, le 27 avril, le Conseil Municipal**
Présents : 17 **dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique, à la Mairie, salle du**
Votants : 19 **Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Fourquet, Maire.**
Date de convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2026

Etaient présents : Monsieur FOURQUET Guillaume, Monsieur GUERIN Philippe, Monsieur COUFFINHAL Jean-Paul, Madame LESNE Delphine, Monsieur TUREK Gerhard, Monsieur BOITEUX Gauthier, Monsieur LINGRAND Bernard, Madame MARCEROU Lénaïc, Madame MARTIN Paola, Monsieur ALBENTOSA Jean-Louis, Monsieur BARNECHE Jokin, Madame MULLER Cécile, Madame NEEL Anne-Charlotte, Monsieur ARLA Beñat, Madame BELASCAIN Aurelie, Monsieur DESCAMPS Didier, Madame RIBEIRO Diane.

Excusés : Madame DUBECQ Anne-Sophie (donne pouvoir à Monsieur GUERIN Philippe), Madame CHARRIN Isabelle (donne pouvoir à Madame MARCEROU Lénaïc).

Secrétaire de séance : Monsieur BARNECHE Jokin

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

DCM 2026-23 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – DESIGNATION DES MEMBRES

Dans la mesure où aucun marché ne dépasse actuellement les seuils européens, il n'y a pas d'obligation de constituer une commission d'appel d'offres (CAO) immédiatement, conformément aux articles L.1414-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales. Sa création ne s'impose que lorsque la commune est amenée à passer un marché atteignant ces seuils. Néanmoins il a été décidé de la créer de suite.

La CAO est compétente pour décider l'attribution des marchés publics dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens prévus à l'article L.2123-1 du Code de la commande publique. Elle ajoute que la CAO doit également émettre un avis sur les projets d'avenant aux marchés publics susmentionnés entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%.

	2024 - 2025	2026 - 2027
Marchés de fournitures et services des pouvoirs adjudicateurs centraux	143 000 euros HT	140 000 euros HT
Marchés de fournitures et services des autres pouvoirs adjudicateurs	221 000 euros HT	216 000 euros HT
Marchés de fournitures et services des entités adjudicatrices et marchés de fournitures et de services de défense ou de sécurité	443 000 euros HT	432 000 euros HT
Marchés de travaux et contrats de concession	5 538 000 euros HT	5 404 000 euros HT

Il convient d'élire les membres du Conseil municipal appelés à siéger à la commission d'appel d'offres.

Il est précisé que, la Commune comptant moins de 3 500 habitants, la commission se compose du Maire (ou de son représentant), en qualité de Président, et de 3 membres élus par le Conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Elle signale également que, selon les mêmes modalités, il appartient au Conseil municipal d'élire 3 membres suppléants appelés à remplacer les membres titulaires en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci.

S'agissant du fonctionnement de cette commission, les textes ne font que prévoir les règles de quorum. Il est donc proposé que :

- La commission soit convoquée avec un délai franc de 3 jours ;
- La convocation comprendra un ordre du jour succinct, la date et le lieu de la réunion. Elle sera adressée par courriel aux membres sauf si ceux-ci sollicitent par écrit de recevoir leur convocation en version papier en précisant l'adresse ;
- Ses séances ne soient pas publiques ;
- Le Président de la commission aura une voix prépondérante en cas de partage égal des voix ;
- Les modalités de vote seront les modalités ordinaires (pas de vote secret ni public ; vote à main levée).

Après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ de:

- **ARTICLE UNIQUE : ELIRE** les membres de la commission d'appel d'offres comme suit :
 - o Titulaire 1 : Monsieur TUREK Gerhard, Suppléante 1 : Madame NEEL Anne-Charlotte ;
 - o Titulaire 2 : Monsieur COUFFINHAL Jean-Paul, Supplément 2 : Monsieur ALBENTOSA Jean-Louis ;
 - o Titulaire 3 : Monsieur ARLA Beñat, Supplément 3 : Madame BELASCAIN Aurelie.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Arbonne, le 27/04/2026

Monsieur le Maire
Guillaume FOURQUET

